



Photo de Micheline

La loi El Khomri au tamis de l'ACO tarbaise

Neuf militants de l'ACO se sont retrouvés le 29 mars 2016 à Tarbes, pour un « regroupement » consacré au projet de loi El Khomri. Une initiative basée sur un gros travail de recherche et d'analyse.

Ils sont syndiqués à la CGT ou à la CFDT, membres du Front de Gauche, ou plutôt de sensibilité écologiste, voire socialiste. Certains sont croyants, d'autres se disent athées. Ils sont salariés, en recherche d'emploi ou retraités. 5 hommes et 4 femmes. Leurs points communs : ils militent au sein de l'ACO dans les Hautes-Pyrénées. Et ils s'intéressent de près au projet de loi « Travail », porté par la ministre Myriam El Khomri et par le gouvernement socialiste. Certains ont déjà exprimé leur désaccord en allant manifester.

D'autres préfèrent s'en remettre aux négociations entre les syndicats dits « réformistes » et le pouvoir en place. Mardi 29 mars 2016, à Tarbes, ils se sont retrouvés pour échanger autour de cette loi et de ses conséquences prévisibles.

Marc et Sylvie ont préparé la réunion en réunissant de nombreux documents sur l'histoire du mouvement ouvrier, sur le code du travail et sur le projet de loi El Khomri. Sylvie commence par situer les droits des travailleurs en France dans l'histoire de la révolution industrielle. « *La mécanisation a entraîné une production de masse, et l'apparition d'une population ouvrière plongée dans une misère noire. La doctrine sociale de l'Eglise catholique au XIX^{ème} siècle a beaucoup influé pour mettre en place un droit du travail. Une première loi a été adoptée en 1841. Elle prohibait le travail pour les enfants de moins de 8 ans !* ». Sylvie a été choquée en découvrant que, dans la première mouture du projet de loi « Travail », il était envisagé de faire travailler les apprentis 10 heures par jour. « *Moi qui suis psychomotricienne, je considère qu'un apprenti est encore un enfant* ». Même si cette disposition a été retirée dans la deuxième mouture du projet, elle y voit la marque d'un irrespect à l'égard des jeunes. Sylvie rappelle que la création du Ministère du Travail est consécutive à la tragédie de la mine de Courrières en 1906. « *Le patron de la mine avait ordonné la reprise du travail, pour ne pas arrêter la production, en prétextant qu'il n'y avait plus de survivants. Et quand des mineurs ont été retrouvés plusieurs jours après, cela a suscité un énorme scandale* ». Aujourd'hui, elle se pose la question de savoir si cette forme d'esclavage ne va pas revenir dans le monde du travail, avec l'extension de la précarité facilitée, selon elle, par le projet El Khomri.

Une thèse développée par Marc, conseiller prud'homal CGT, qui a étudié attentivement les analyses des « économistes atterrés », après avoir lu la deuxième mouture du texte de loi. « *L'inversion de la hiérarchie des normes est un motif suffisant pour demander le retrait pur et simple de ce projet. Auparavant, le principe était celui de la clause la plus favorable aux salariés, avec comme références suprêmes le code du travail et les conventions collectives nationales. Demain, l'accord d'entreprise s'imposera au détriment de la convention collective ou de l'accord de branche. Quant au futur code du travail, il sera travaillé par « des experts »*. Marc pointe aussi la possibilité de licencier pour « cause réelle et sérieuse » un salarié qui refuserait l'application d'un accord d'entreprise modifiant son contrat de travail ou ses horaires. Enfin, il souligne que désormais, un syndicat ne recueillant que 30% des voix pourra proposer un référendum contre l'avis d'un syndicat représentant 70% des salariés. « *Ces référendums d'entreprises, comme dans le cas de Smart, ont toujours abouti à des reculs graves pour les droits des salariés* ».

Jean-Paul, militant de la CFDT et président d'une association d'aide à la personne, souligne que ce projet de loi « *est encore à l'étude* », et qu'il est légitime pour un gouvernement de vouloir réformer en proposant des lois. Il déplore une approche, selon lui, « *systématiquement critique* » et une défiance a priori à l'égard des employeurs.

« *Mon syndicat essaie de s'inscrire dans une démarche de négociation et de dialogue social* ». Il note que le gouvernement a accepté de retirer la clause concernant les apprentis, ou encore le plafonnement des indemnités prud'homales. « *Quand une entreprise est en danger et que des emplois risquent d'être supprimés, pourquoi s'interdire de consulter les salariés par référendum ?* ».

De son côté, Jean, retraité des impôts, voit derrière ce projet de loi « *une logique économique de 'flexi-sécurité', où en fin de compte, seule la flexibilité transparait* ». Il rappelle qu'en France, 85% des jeunes sont embauchés en Contrats à Durée Déterminée, sans parler des nombreux auto-entrepreneurs qui n'ont aucune garantie pour leur avenir. « *On met en place des pratiques permettant de traiter demain les salariés comme des Kleenex* ».

Micheline, responsable de la CSF, voit dans ce texte « *une loi aménagée et détricotée, mais pas au bénéfice des salariés* ». Elle regrette la référence française au modèle économique allemand, basé sur « *des salaires au-dessous du Smic et un recours abusif à la main d'œuvre étrangère exploitée* ». Elle avoue sa déception à l'égard d'un gouvernement de gauche, dont la politique risque, selon elle, de faciliter la montée de l'extrême-droite dans notre pays. Marie, qui assure une permanence bénévole d'accueil syndical à la Bourse du Travail de Tarbes, voit passer chaque semaine des personnes victimes d'abus flagrants de la part de leurs employeurs.

Elle dénonce le « *leurre de la simplification du code du travail* », qui est surtout alourdi par la forte proportion de dérogations à la loi, regroupées dans les « *jurisprudences* ».

Elle estime important de mener le travail de recherche et d'explication effectué par Sylvie et Marc, pour « *aider chacun d'entre nous à mieux comprendre cette loi et ses enjeux* ».

Françoise, infirmière retraitée, est frappée par le caractère contradictoire d'un texte qui prétend « *résorber le chômage en facilitant les licenciements* ». Elle évoque la « *flexi-sécurité* » vécue par son neveu, qui était appelé la veille pour le lendemain par son patron déménageur. « *S'il n'y a que l'argent qui compte, alors que la planète est sans cesse victime de dégradations, nous courons tout droit à la catastrophe pour l'humanité* ».

Jeff, travailleur précaire en recherche d'emploi, déplore que la loi n'ait pas été rédigée « *après une large concertation des syndicats, en essayant d'intégrer les meilleures propositions de chacun* ». Il remarque l'absence de disposition pour faciliter la création d'emploi par les auto-entrepreneurs. Il rappelle que 82% des emplois proposés dans les Hautes-Pyrénées en 2015 étaient des contrats précaires. « *Quand on supprime des emplois, comme dans les grandes surfaces, c'est souvent pour les remplacer par des CDD ou des contrats d'intérim. Cela permet aux employeurs d'embaucher des étudiants, qui n'osent pas se révolter car ils ont besoin de travailler pour financer leur formation* ».

Louis, prêtre, a une pensée pour « *les personnes qui n'ont même pas la possibilité de lire un texte de loi, et en subiront quand même les répercussions* ». Il s'inquiète pour « *les plus pauvres et les plus fragiles, une fois encore les plus touchés* ». Et il s'interroge sur le fait que les syndicats, pourtant experts dans l'utilisation du code du travail, ne soient pas même pas consultés à ce sujet.

Il conclut la rencontre en citant un texte du prophète Isaïe (10, 1 à 4) : « *malheur à ceux qui font des lois iniques et des écrits d'oppression pour priver les faibles de justice et frustrer de leurs droits les humbles de mon peuple, pour faire des veuves leur butin et dépouiller les orphelins. Que ferez-vous au jour du châtement quand le malheur viendra de loin ? Vers qui fuirez-vous pour demander secours et où laisserez-vous vos richesses ?* ».

Jean-François Courtille, en équipe ACO sur Tarbes
jfcourtille@orange.fr



Les jeunes défilent dans les rues de Tarbes - Photo JF Courtille

Je crois

Dans la tête de certains d'entre nous, « vieux militants »
Passent des pensées telles que : « où sont les jeunes ? ». Ou bien,
Nous pouvons trouver qu'on ne les voit pas « dans le coup »
Là où nous sommes, qu'ils ne manifestent que ponctuellement
Et de façon éphémère, qu'ils ne rentrent pas dans nos manières
D'agir ou de réagir. Nous nous interrogeons sur leurs
Engagements, sur leurs notions du collectif.

Aujourd'hui nous sommes avec eux dans la rue,
Et voici nos expressions ce soir.

*Je vois leur capacité à exiger le respect de chaque travailleur.
Je crois en la jeunesse capable de prendre son avenir en main.*

Je crois en l'enthousiasme des jeunes engagés.
Je crois aux valeurs qu'ils apportent.
Je crois à leur engagement citoyen.
Je crois à la bagarre pour arriver à des avancées.
Je crois que si on ne fait rien, on meurt ;

Je crois à l'humain premier, et non aux puissances de la finance.

Je crois en la conscience ouvrière, quand je vois mon fils participer
Aux manifs avec ses copains d'atelier.
Enfant, je me posais les questions : « pourquoi la guerre,
Pourquoi des enfants meurent, pourquoi Dieu laisse faire ? ».
Louis, prêtre, m'a répondu « ce sont les hommes qui
Font la guerre ». Alors depuis, je tends vers cet objectif d'une
Société plus belle, et je lutte pour cela.
Jean-Paul nous cite cette phrase :

"Seuls ceux qui sont assez fous pour penser
Qu'ils peuvent changer le monde y parviennent."

Paroles recueillies à l'issue d'une réunion d'équipe ACO « élargie » à Tarbes.



Photo de Micheline



Les jeunes défilent dans les rues de Tarbes - Photo JF Courtille